



# COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 07 OCTOBRE 2020

**Présents** : Jacques BARTHES - Marie BORRUSO - Eloïse ZAFRA - Raymond CALVET - Yves COMBES - Eliane FOURCADE - Laurence ROUSSELIN - Marie-Christine MARFIN - Raynald VILLAIN - Nicolas MARQUIER  
**Absents** : /  
**Procurations** : Nathaniel PACHET à Marie-Christine MARFIN  
**Secrétaire de séance** : Eliane FOURCADE

## ORDRE DU JOUR

Approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 1<sup>ER</sup> SEPTEMBRE 2020

- Convention de servitudes avec Enedis
- Ravalement de la façade 29 grand rue du Capitoul
- Projet photovoltaïque

### Questions diverses

Approbation du Conseil Municipal du 1<sup>er</sup> septembre 2020 : à l'unanimité des membres présents et représentés.

#### Convention de servitudes avec Enedis

**Monsieur le Maire donne lecture** au Conseil Municipal de la convention de servitudes proposée la société ENEDIS pour le passage de lignes électriques souterrains sur la commune de Lesquerde, lieu-dit « La Paychère ».

**Il explique** que la longueur totale des lignes électriques est de 3200 mètres pour une largeur totale de la tranchée de 0,3 mètres.

L'entreprise s'est engagée à effectuer les travaux liés au revêtement sur la totalité de la voie concernée.

**Monsieur le Maire demande** à l'assemblée de se prononcer sur cette affaire.

**Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés, décide,**

- **D'accepter** la proposition de Monsieur le Maire,
- **Donne pouvoir** à Monsieur le Maire pour signer la convention et toutes pièces relatives à cette affaire.

#### Ravalement de la façade - 29 Grand rue du Capitoul

**Monsieur le Maire rappelle** à l'assemblée la volonté d'effectuer des travaux de ravalement de la façade des logements situés au 29 grand rue du Capitoul à Lesquerde.

Il présente à l'assemblée les devis et demande de se prononcer sur cette affaire.

Il précise que le montant total des travaux s'élève à la somme de 6 622.00 € ht soit 7 946.40 € ttc.

Le conseil municipal, ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir valablement délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés, décide,

- d'accepter la proposition de Monsieur le Maire de réaliser des travaux de ravalement de la façade des logements situés au 29 grand rue du Capitoul à Lesquerde,
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces relatives à cette affaire.

<b>Projet photovoltaïque</b>
------------------------------

**Monsieur le Maire étant concerné par l'affaire, il se retire de la salle de conseil et ne participera ni au débat ni au vote.**

Par ailleurs, **Monsieur le Maire tient à informer** le conseil qu'il ne tirera aucun bénéfice personnel du projet puisqu'il rétrocèdera ses parcelles concernées par le projet à la mairie. Cette rétrocession donnera lieu à un échange de parcelle.

**Monsieur le Maire donne** la parole à Madame Mairie BORRUSO, 1<sup>ère</sup> adjointe :

**Madame Marie BORRUSO :**

- **Expose** au Conseil municipal le projet de réalisation d'une étude de faisabilité en vue du développement d'un projet de parc photovoltaïque au sol sur le territoire de la commune proposé par la société Eléments, destiné à produire du courant électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable, et qui serait injecté sur le réseau électrique ;
- **Indique** que la zone étudiée est à l'extérieure de la carte communale ;
- **Présente** le projet de promesse de bail emphytéotique, annexé à la présente délibération, destiné à être conclu entre la commune et la société Eléments s'agissant des parcelles communales associées à la zone d'étude du projet
- **Indique** que les retombées locatives pour la commune seront à minima de 60 000 €/an

**Considérant** que la société ELEMENTS souhaite obtenir l'accord du conseil municipal en vue de réaliser des études de faisabilité (études techniques : accès, raccordement, gisement solaire, études environnementales : faune, flore, paysage, acoustique, etc.), études foncières (lancement des démarches et sécurisation du foncier auprès des personnes privées concernées), études techniques et environnementales, ainsi que toutes démarches permettant le développement effectif d'un projet photovoltaïque sur le territoire de la commune ;

**Considérant** qu'à l'issue du résultat des études et suite à la présentation du projet d'implantation par ELEMENTS auprès du conseil municipal, des services de l'Etat et des propriétaires, le dépôt des demandes d'autorisations sera réalisé.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé de Madame Marie BORRUSO, 1<sup>ère</sup> adjointe, après avoir pris connaissance du projet de promesse de bail emphytéotique et après en avoir délibéré à la majorité, par : **6 voix POUR, 4 voix CONTRE,**

- **Emet** un avis favorable pour que la société Eléments réalise en exclusivité le développement d'un projet de parc photovoltaïque sur le territoire de la commune.

REPUBLIQUE FRANCAISE  
LIBERTE – EGALITE - FRATERNITE

- **Autorise** ELEMENTS à procéder aux demandes et déclarations administratives nécessaires au développement du projet : consultations des services de l'état et gestionnaires de servitudes.
- **Autorise** Monsieur le Maire, Jacques BARTHES à signer avec la société Eléments ou ses filiaux tout documents nécessaires au développement du projet et notamment la promesse de bail emphytéotique annexée à la présente délibération, ainsi que tout acte s'y rapportant.

<b>AFFAIRES DIVERSES</b>
--------------------------

Monsieur le Maire donne la parole à Madame Catherine COMBALUZIER.

Madame Catherine COMBALUZIER présente l'objectif de la commission extra-municipale « bien vivre » au Conseil Municipal.

Fin de la séance du Conseil Municipal à 19h15.

**A Lesquerde,**  
**Le 07 octobre 2020**

**Monsieur Le Maire**  
**Jacques BARTHES**